

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 481 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 481

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 avril 1961

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro

30 avril 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé de fin de contrat de sept mois et quinze jours à passer dans le Finistère, Bourg de Saint-Hernin, est accordé à M Etrillard Etienne, opérateur-linotypiste contractuel en service à l'Imprimerie Administrative de Djibouti. M. Etrillard Etienne, classé au groupe III, voyagera accompagné de son épouse et de sa fille âgée de 2 ans, et quittera Djibouti par voie maritime ou aérienne (classe touristique) selon les possibilités, à partir du 14 mai 1961. L'intéressé bénéficiera, en outre, d'une indemnité compensatrice pour congé local non pris, pour nécessité de service, égale à 9 jours de rémunération. La déperfection est imputable sur le Budget local.